Envoyé en préfecture le 19/05/2026
Reçu en préfecture le 19/05/2026
Publié le
ID : 056-215601725-20260507-202605078_01-DE

Mairie de PLUMELEC

Commission administrative

Séance du 07 mai 2026

C.C.A.S.

DELIBERATION N°1 : APPROBATION PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 03 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 07 mai à 17 heures 30 minutes, le conseil d'administration du CCAS de PLUMELEC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur HAMON Stéphane, Président du conseil d'administration du CCAS.

Membres en exercice : 11
Membres présents : 9
Votants : 10

Date de la convocation : 28 avril 2026

PRESENTS : M. HAMON Stéphane, Mmes CARO Marie-Andrée, ETIENNE Marie-Thérèse (arrivée à 17 h 48 après les délibérations), JEGO Anne, KERSKENS Patricia, LOHO Nathalie, MEREL Maryline, TARLEVE Réjane, et MM. BAUCHER Dominique et LE CALLONEC Yvon.

ABSENTS EXCUSES : Mme PEDRON Marie-Gabrielle (pouvoir à HAMON Stéphane).

Le quorum étant atteint, le CCAS peut donc valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Monsieur BAUCHER Dominique

Le procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 03 mars 2026 a été établi par la secrétaire de séance désignée en la personne de Madame LOHO Nathalie.

Chaque membre présent en a reçu un exemplaire. Il convient, à ce titre, que les membres de la commission administrative, le valident ou demandent à le modifier.

Vu le projet de procès-verbal ;

La commission administrative,

Par

Présents : 09 * Pouvoirs : 1 * Total : 10 * Exprimés : 10
Voix pour : 09 * Voix contre : 0 * Abstention : 1

APPROUVE
le procès-verbal du conseil d'administration du 03 mars 2026.

Fait et délibéré le 07 mai 2026.

Le Président,

Stéphane HAMON